

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Par convocation du 04 septembre 2020, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :
Jean-Luc BURY, Denise GISSELBRECHT, Sylvain MICHELOT, Adjoints au Maire ;
Françoise ELSAESSER, Valérie HUNZINGER, Mathias PETER, SCHWANDER Willy, Elisabeth GRILLET, Céline BUCHER, Claude BAUER, Chantal RIES, Clément RENAUDET, Véronique SANSONNET, Conseillers Municipaux

à l'exception des absents excusés suivants : Alain GROSSHANS,

Membres en exercice : 15	Présents	:	14
	Absents et excusés	:	1
	Procurations	:	0

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité BAUER Claude, conseiller municipal, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- D-2020-39 Approbation des procès-verbaux des séances du 16 et 23 juillet 2020
- D-2020-40 Projet d'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération et du cheminement piétons rue de Hessenheim – Demandes de subvention
- D-2020-41 Taxe locale sur la publicité extérieure – actualisation des tarifs maximum applicables pour 2020
- D-2020-42 Projet d'acquisition de parcelles rue Principale
- D-2020-43 Prêt relais
- D-2020-44 Aménagement de voiries et réfection de trottoirs dans diverses rues : avenants
- D-2020-45 Renouvellement du contrat de l'agent contractuel du 01/10/2020 au 30/09/2021
- D-2020-46 Rapport annuel 2019 - SMICTOM
- D-2020-47 Rapport annuel eau potable 2019 - SDEA

D-2019-48 Délégations consenties au Maire par la délibération du 28 mai 2020 dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

D-2020-49 Divers et Communiqués

- Urbanisme
- Informations
- Interventions

D-2020-39 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 16 ET 23 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, a été transmis aux membres le 24 juillet 2020.

Intervention de Clément RENAUDET : « Quand je pose des questions, je demande à ce que les réponses soient données lors de la séance plénière suivante et pas dans le procès-verbal quand elles n'ont pas été verbalisées le soir-même ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 a été transmis aux membres le 08 septembre 2020, n'appellent aucune observation.

APPROUVE	:	POUR	:	13	
		CONTRE	:	0	
		ABSTENTION	:	1	(Mathias PETER)

D-2020-40 PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE EN ENTREE D'AGGLOMERATION ET DU CHEMINEMENT PIETONS RUE DE HESSENHEIM – DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental du Bas-Rhin, le Conseil Municipal a lancé une étude pour des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de l'entrée de l'agglomération rue de Hessenheim à Baldenheim, en complément des travaux d'aménagement de voiries et de trottoirs prévus dans cette même rue en 2021 par délibération du CM du 19 septembre 2019.

Les objectifs visés de ces travaux sont :

- de sécuriser les piétons et les cyclistes ; adultes et surtout enfants, qui cheminent le long de la route pour rejoindre le city-stade et le terrain de football ;
- et ralentir la vitesse des véhicules qui entrent et sortent du village.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020, il a été donné délégation au Maire

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- et de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixés par le Conseil Municipal, pour toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées pour la commune et éligibles à une quelconque subvention, l'attribution de subvention.

Le maître d'œuvre, chargé de la mission initiale, est la Société BETIR INGENIERIE, représenté par M. SCHMITT.

Ce projet d'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération et du cheminement piétons et cycliste sera effectué sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de BALDENHEIM.

Une réunion avec la commission Voirie sera organisée prochainement afin d'avancer sur ce dossier.

Au vu des éléments précités, il y a lieu de solliciter l'Etat ou d'autres collectivités territoriales pour l'obtention de subventions.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal,

- **CHARGE** le Maire de présenter le projet, son avancement et les travaux au conseil municipal,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir et de signer les avenants éventuellement, selon la réglementation en vigueur et tous les documents relatifs à cette opération après décision d'attribution des Marchés,
- **CHARGE** le Maire de procéder à la publication de l'appel d'offres concernant les travaux selon la procédure simplifiée ;
- **AUTORISE** le Maire de retenir les offres selon les critères techniques et de coût après ouverture des plis,
- **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés,
- **CHARGE ET AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents et de constituer les demandes de subvention pour cette opération auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de toutes les instances susceptibles d'accorder des aides financières ;

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-41 **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS
MAXIMUM APPLICABLES POUR 2021**

Vu la taxe locale sur la publicité extérieure instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu les articles L2333-6 et suivants ainsi que R.2333-10 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les tarifs maximaux applicables en 2021 (article L.2333-9 du CGCT),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- **DECIDE** de fixer le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure au maximum autorisé pour 2021 pour les supports publicitaires et pré-enseignes (affiche non numérique) assujettis soit 16,20 € le m².

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-42 **PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLES RUE PRINCIPALE**

Rapporteur : Virginie MUHR

La commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles, rue principale, en limite séparative du terrain du futur périscolaire, centre du village, proche de l'école et de la mairie.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de réfléchir aux questions suivantes :
L'acquisition de cette parcelle est-elle utile pour la collectivité ?
Cette parcelle est-elle intéressante en totalité ou partiellement ?
Pour quels projets ?

Puis elle informe l'assemblée qu'elle a sollicité le concours de l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour des conseils et un accompagnement pour ce projet. L'EPF prendra contact avec les domaines pour évaluer la valeur du terrain concerné en donnant le juste prix (moyenne des transactions immobilières réalisées dans la région).

Après discussion, le conseil municipal,

- **AUTORISE** le Maire à entreprendre les premières démarches et récolter les informations nécessaires pour ce projet d'acquisition ;
- **DEMANDE** au Maire de rendre compte au conseil municipal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-43 PRET RELAIS

Afin de pouvoir faire face aux dépenses des travaux d'aménagement dans diverses rues et en attendant les recettes de la vente du terrain pour la tranche 1, d'un montant de 300 000 €, du lotissement « Le Bruehli », le Maire propose de solliciter au moins trois banques pour des propositions d'un prêt relais.

Cette demande se fait à titre préventive, au cas où la vente des terrains ne puisse pas se faire dans les temps prévus.

Le conseil municipal, après délibération,

- CHARGE le Maire de consulter 3 banques minimum pour obtenir les offres
- CHARGE le Maire de prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires aux remboursements des échéances,
- CONFIE toutes délégations utiles au Maire de la Commune pour le choix de la banque, la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,
- DEMANDE au Maire de rendre compte au Conseil Municipal

APPROUVE	:	POUR	:	13	
		CONTRE	:	1	(Clément RENAUDET)
		ABSTENTION	:	0	

DECISION MODIFICATIVE 01/2020

L'assemblée ayant pris connaissance et approuvé la réalisation d'un prêt relais, afin de garder le principe de l'équilibre du budget,

- DECIDE le transfert de la somme de 300 000,00 € en section d'investissement

Du compte 2111	- 300 000,00
Au compte 164	+ 300 000,00

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-44 AMENAGEMENT DE VOIRIES ET REFECTION DE TROTTOIRS DANS DIVERSES RUES : AVENANTS

Rapporteur : Jean-Luc BURY

Jean-Luc BURY informe les membres présents de l'avancement des travaux de voiries pour la 1^{ère} tranche.

Il présente les différents avenants pour les deux lots du marché à savoir : lot 01 Voirie et lot 02 Réseaux secs.

Pour le lot 01 : Voirie

Avenant 01 :

Montant initial du Marché HT	:	505 547,00 € HT
Montant de l'avenant 01	:	- 6 541,75 € HT
Nouveau montant du marché HT	:	499 005,25 € HT

Pour le lot 02 : Réseaux secs

Avenant 01 :

Montant initial du Marché HT	:	103 987,50 € HT
Montant de l'avenant 01	:	+ 9 450,00 € HT
Nouveau montant du marché HT	:	113 437,50 € HT

Avenant 02 :

Montant de l'avenant 02	:	+ 6 118,00 € HT
Nouveau montant du marché HT	:	119 555,50 € HT

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020, il a été donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des explications du Maire,

- **APPROUVE** l'avenant 01, signé par le Maire le 17/07/2020, du lot 01 qui porte le marché à 499 005,25 € HT ;
- **APPROUVE** les avenants 01 et 02 du lot 02 qui porte le marché définitif à 119 555,50 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants du lot 02 et tous les documents s'y rapportant ;

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE 02/2020

L'assemblée ayant pris connaissance de ce qui précède,

- **DECIDE** les transferts en section d'investissement :

du c/ 020	Dépenses imprévues	39 498,07 – 10 000,00 = 29 498,07
au c/2151 op 13	Voirie	569 500,00 + 10 000,00 = 579 500,00

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-45 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT CONTRACTUEL DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte tenu des besoins du service technique, avec le congé longue maladie de l'agent technique titulaire, le poste d'un adjoint technique a été créé par délibération le 19 septembre 2019.

L'agent contractuel en place donnant satisfaction, le Maire propose de renouveler le contrat. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 460, indice majoré : 403. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire propre à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le renouvellement du contrat sur un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (à raison de 35/35^{ème}) du 01/10/2020 au 30/09/2021 ;
- DECIDE de compléter le tableau des effectifs dans ce sens ;
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-46 RAPPORT ANNUEL 2019 - SMICTOM

Le Maire présente le rapport annuel d'activités du SMICTOM – année 2019. Il peut être téléchargé sur le site internet du SMICTOM www.smictom-alsacecentrale.fr rubrique KIOSQUE ou consulté à la mairie.

Ce rapport reprend dans les grandes lignes :

- 2019 : l'année des biodéchets
- La réorganisation des services compris dans la redevance
- Objectif Zéro Déchet pour l'Alsace Centrale

Bilan d'activités 2019

Le SMICTOM gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes, regroupées en 6 communautés de communes qui appliquent une redevance incitative unique depuis 2010. Il a pour mission :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apports volontaire sur son territoire,
- L'exploitation de 8 déchèteries
- L'exploitation du centre de tri de Scherwiller, de l'unité de compostage de Scherwiller et du centre de stockage des déchets NON dangereux de Châtenois
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets,
- La facturation de la redevance incitative, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers

Les chiffres clé de la collecte en 2019 sont les suivants :

- 70 155 tonnes de déchets collectés (+2,1 % par rapport à 2018)
- 539 kg/habitant de déchets produits en 2019 :
 - o 173 kg dans le bac gris
 - o 104 kg de recyclable (bac jaune + apport volontaire + apport direct centre de tri)
 - o 4 kg de biodéchets
 - o 258 kg apportés dans les déchèteries et assimilés

Projets 2020 :

- 90 bornes biodéchets supplémentaires ont été déployées depuis début 2020 et la fréquence de collecte a été augmentée pour faire face au succès du nouveau dispositif.
- Déploiement des points d'apports volontaires (PAV) avec contrôle d'accès sur les points de regroupement et les bornes d'apport volontaires pour ordures ménagères résiduelles (bornes grises), pour harmoniser le dispositif dans le cadre de la mise en place de la redevance ajustées aux usagers.
- Mise en service d'un nouveau véhicule de collecte des PAV et déploiement de PAV pour les emballages (20 nouvelles bornes).
- Simplification des démarches des usagers avec le déploiement de la « webagence » (possibilité pour les usagers du suivi de nombre de collecte de bacs gris ou passage en déchèteries)

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

D-2020-47 RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2019 - SDEA

La Commune a réceptionné le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du périmètre de Baldenheim-Mussig qui est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995. Ce rapport peut être consulté en mairie.

6 ruptures concernant des branchements ont été réparées.

Les investissements sur vos réseaux et ouvrages :

Le programme de travaux envisagé pour le périmètre de Baldenheim Mussig permettra, dans les prochaines années, le renouvellement des réseaux d'eau potable de la rue du Stock et de la rue de la Forêt à Mussig, ainsi que de la rue Binni à Baldenheim.

A ce jour, le taux de renouvellement des réseaux ne traduit pas les investissements réalisés sur le patrimoine du périmètre. Les résultats sont à apprécier au regard des travaux importants réalisés en 2011 (1,2 km de conduites rénovées, plus de 6% du patrimoine) et en 2016 (260 m de conduites rénovées, 1,3% du patrimoine).

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux élections municipales, Willy SCHWANDER est le nouveau président de la Commission Locale eau potable du périmètre de Baldenheim-Mussig pour ce mandat.

D-2019-48 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LA DELIBERATION DU 28 MAI 2020
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les entreprises et fournisseurs suivants ont été retenus au vu du prix de la qualité des matériaux, de la qualité du service et autres pour les travaux et fournitures ci-après :

Intitulé	Entreprise ou Fournisseurs retenus	Montant HT
Travaux de ragréage dans la salle de Musique de la Halle Communale	ROEDERER Sarl 67600 SELESTAT	1 170,00 €
Acquisition d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour l'école	TELE MENAGER CHRISTOPHE 67600 BALDENHEIM	992,50 €

D-2020- DIVERS ET COMMUNIQUES

URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 0 Permis de construire
- 2 Permis de construire modificatif
- 5 Déclarations Préalable de travaux n°15 à 19
- 3 Demandes de certificat d'urbanisme n°12 à 14
- 0 Permis de démolir
- 0 Permis d'aménager

INFORMATIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Des battues de chasse seront organisées les dimanches et jour fériés du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} février 2021 dans le lot n°1
- Des travaux de renouvellement de la couche de roulement sur le carrefour de la D605 et D209 (station de gaz) ont été effectués.
- Le renouvellement de l'enrobé à Rathsamhausen sera fait entre le 14 et le 16 septembre 2020. La circulation sera barrée dans les 2 sens entre 7h00 et 18h00.
- Le rapport annuel 2019 du périmètre des digues de l'Ill de l'Alsace Centrale est consultable en mairie.
- Une rencontre entre la municipalité et les associations de la commune a eu lieu le 09 septembre 2020 pour échanger, entre autre, de leurs besoins et attentes et du devenir du Centre Socio Culturel. Au vu de la situation actuelle, les manifestations suivantes n'auront pas lieu en cette fin d'année 2020 :
La soirée de l'humour (USB), le téléthon (Société de Gymnastique), la soirée théâtre (Amicale des Pompiers), la bourse de vêtements (Les P'tites Pommes Blanches).
Seule la Société de Musique maintient la fête du Saint Nicolas car elle se déroule à l'extérieur.
- La réception finale des travaux de consolidation des berges de l'étang de l'APP aura lieu le vendredi 11 septembre à 8h30.
- La pose des décorations de Noël est prévue le samedi 28 novembre 2020.

INTERVENTIONS

Virginie MUHR, Maire, propose aux élus de faire la visite du ban communal afin d'en connaître les limites et les forêts communales.

Clément RENAUDET :

- « Que s'est-il passé avec l'étang ? »

Réponse de Virginie MUHR, Maire :

- « Le président de l'AF, Marc Gisselbrecht a alerté la Mairie à ce sujet, la mairie n'ayant pas été prévenue en amont de ces travaux. Je me suis rendue sur place avec Marc Gisselbrecht et Willy Schwander. Nous avons constaté des dégradations et mis le locataire en demeure, verbalement et par écrit de cesser les travaux d'excavation et d'évacuation de ces matériaux.

Le locataire de l'étang a également engagé des travaux d'aménagement qui n'avaient jamais été entrepris depuis que l'étang avait été creusé et le gravier excavé à ce moment-là n'avait jamais été évacué.

Durant ces travaux des dégradations ont été commises en particulier sur les chemins de l'AF et le fossé voisin qui sert de déversoir d'orage et qui est protégé en partie.

Le SDEA est intervenu à la demande de la commune pour contrôler s'il n'y avait pas d'impact sur le fossé voisin et les eaux de l'étang.

Des travaux de remise en état ont été faits par le locataire et contrôlés par la Mairie et par le président de l'AF, Marc Gisselbrecht. Le SDEA a également jugé que les travaux se faisaient dans les normes, tout comme la police de l'Environnement. »

Clément RENAUDET :

- « Quel est le sens de la mise en place de l'hôtel à insectes par un agent de la commune ? »

Réponse de Virginie MUHR, Maire :

- « La mise en place de l'hôtel des insectes est le fruit de la réflexion et du travail du Conseil Municipal des Jeunes. C'est une action qui aurait dû se faire au printemps, moment propice pour ce genre d'installation mais la situation sanitaire ne l'a pas permise. »

Clément RENAUDET :

- « Je regrette que lors des récents travaux de voiries, les longrines posées devant les terrains privés ont été financées par la commune alors que ces terrains ont été viabilisés gratuitement. Lors des travaux de voirie de la 1^{ère} tranche de la rue du Haut-Koenigsbourg, les riverains ont payé la mise en place des longrines. »

Réponse de Jean-Luc BURY, adjoint :

- « Lors de travaux antérieurs dans diverses rues, par le passé, des longrines ont déjà été posées par la commune pour terminer les travaux de voirie. »

Mathias PETER :

- « Existe-t-il une convention entre l'APP et la commune pour les locations ? Qui est responsable en cas d'accident ? »

Réponse de Virginie MUHR, Maire :

- « Effectivement, il existe une convention. J'ai demandé à ce qu'elle soit revue et j'aimerais limiter le nombre de décibels. Toutes les locations sont transmises pour information à la Gendarmerie. »

Jean-Luc BURY remercie André BAUMEIER et Françoise ELSAESSER pour la fabrication et la peinture de la plaquette du maire sortant qui sera accrochée dans la salle d'honneur de la mairie.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 22h15.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

A BALDENHEIM, le 22.09.2020

**Le Maire,
Virginie MUHR**

**Le secrétaire de séance,
Claude BAUER**

